COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT-GENEST DU 27 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vingt trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genest, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAIRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Mme Gabbero L, Mr. Maire P., Mr. Bernard J-P., Mr. Prigent D., Mr. Bazzo R., M. Chicois D., M. Jaillet P., Mr. Leroy C., Mr. Raymond G.

Absents : Mme Farsat M.T. a donné pour à M. Jaillet P.

Secrétaire de séance : Mme Gabbero L

Date de la convocation : 21 mars 2012

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 23 janvier 2012 à l'unanimité.

Objet : Subventions

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal les courriers de demande de subvention. Il propose de voter les subventions suivantes :

and a Destructed to Consum

VOTE

250 € au Restaurant du Cœur

100 € à l'association des Paralysés de France

CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 POUR: 10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de voter les subventions proposées.

Objet : Tarifs Salle polyvalente Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs de la location de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE cette proposition.

Les tarifs sont les suivants:

	1 ^{ère} journée	2 ^{ème} journée et autres	Vin d'honneur
Personnes de la commune	90€+ EDF	45€ + EDF	30€ + EDF
Personnes hors commune	180€+ EDF	90€ + EDF	60€ + EDF
Associations de la commune	Gratuit 2 fois / an hors EDF	Gratuit 2 fois/an hors EDF	Gratuit hors EDF

VOTE

Commune

Rappel: les Associations de la commune peuvent utiliser la salle gratuitement (hors EDF) en

CONTRE: 0 Rappe semail

semaine (hors samedi et dimanche) sur réservation. Le Conseil Municipal doit décider de conserver ou non les dispositions et les tarifs existants :

POUR: 10

Objet:

Les concessions du cimetière sont cinquantenaires (délibération du 12.10.2001).

Tarifs des concessions du cimetière et du dépositoire

Tarifs des concessions : 79.50 € le m2

Tarifs du dépositoire :

VOTE

1^{er} mois gratuit du 2^{ème} mois au 5^{ème} mois : **11** € CONTRE: 0 à compter du 6ème mois 27 € par mois

ABSTENTION: 0

POUR: 10 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE les tarifs ci-dessus.

Objet:

Fixation du montant du raccordement au réseau d'assainissement Le Maire invite le conseil municipal à revoir le montant du raccordement au réseau d'assainissement à compter du 1er janvier 2012.

le Conseil Municipal,

VOTE

Après en avoir délibéré, DECIDE, de ne pas augmenter le montant de la participation forfaitaire des usagers au raccordement d'assainissement qui est de 1 500 €.

CONTRE: 0 **ABSTENTION: 0 POUR: 10**

Objet:

Fixation du montant de la taxe d'assainissement

Le Maire invite le conseil municipal à revoir le montant de la taxe d'assainissement calculée de la façon suivante à compter du 1er janvier 2012 :

- une partie fixe pour charges administratives de 40 € par foyer du bourg de St Genest, raccordé ou raccordable au réseau d'assainissement ;
- une partie variable, soit 0.85 € H.T. le M³, calculée en fonction du nombre de mètres cubes d'eau réellement prélevés.

Le Conseil Municipal confirme la délibération du 25 mars 2005 indiquant que la facturation sera faite par le SIVOM de Doyet :

VOTE

CONTRE: 0 **ABSTENTION: 0 POUR: 10**

- en février 2012 pour la partie fixe semestrielle + partie variable calculée sur la consommation d'eau enregistrée du 1er juin 2011 au 30 novembre 2012;
- en août 2012 pour la partie fixe semestrielle + variable sur la consommation du 1er décembre 2011 au 31 mai 2012.

Objet:

Travaux d'entretien de la commune :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les contrats d'entretien de la Commune sont arrivés à terme le 31 décembre 2011.

Lot n°1: déneigement

De nouveaux devis ont été demandés aux entreprises de la commune et des environs.

La commission fait part au Conseil Municipal du chiffrage des divers lots par les entreprises.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

DECIDE de retenir :

VOTE

 L'entreprise Yannick RAYMOND pour le lot n° 1 déneigement dont la prestation est la suivante :

CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

POUR: 10

- Montant unitaire : déneigement et gravillonnage : 700 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Objet: Travaux d'

Travaux d'entretien de la commune : Lot n°2 : broyage Suite au rapport de la commission, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir :

 L'entreprise Pascal GLAUSINGER pour le lot n° 2 broyage dont les prestations sont les suivantes :

VOTE

CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

POUR : 10

Montant unitaire : fauchage accotement, places et chemins : 600 € H.T.
 Montant unitaire : entretien accès, broyage de haies : 500 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Objet:

Travaux d'entretien de la commune : Lot n°3 : entretien des espaces verts Suite au rapport de la commission, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir :

 L'entreprise Stéphane RAVET pour le lot n° 3 entretien des espaces verts dont les prestations sont les suivantes :

VOTE

Montant unitaire : tonte pelouses : 220 €
Montant unitaire : élagage de 4 platanes : 250 €

CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

POUR: 10

- Montant unitaire : entretien des bacs à fleurs, conteneurs, point tri : 350 €

- Montant unitaire : entretien cimetière : 450 ϵ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces prestations.

Objet:

Délégation donnée au Maire :

Création régies

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

VOTE

 DECIDE, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

1 - de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services

POUR: 10 municipaux

Objet : Recrutement de Mme

REYMON Florence en CUI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la visite de M. Vens, directeur de Pôle Emploi Nord, il est possible de recruter Madame Florence REYMON en Contrat Unique d'Insertion pour une durée de 6 mois à partir du 1^{er} avril 2012 en partenariat avec le Centre de Gestion de l'Allier.

Madame Florence Reymon assurera les fonctions d'animatrice du « Point Accueil » qui se situera à l'ancienne auberge.

VOTE Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONTRE: 0 **ABSTENTION: 0 POUR: 10**

- Accepte le recrutement de Madame Florence Reymon en tant qu'animatrice du Point Accueil,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce recrutement.

Objet:

Recrutement de Mme Muraca en tant que secrétaire de mairie

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir les modalités du contrat de Mme Muraca Thérèse, recrutée en qualité d'adjoint administratif 1ère classe pour faire fonction de secrétaire de mairie pour une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2012.

VOTE Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONTRE: 0 **ABSTENTION: 0**

POUR: 10

- Accepte le nouveau contrat de Mme Muraca Thérèse.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce recrutement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

Objet:

Dotation annuelle de solidarité pour les équipements de proximité (Fond 1) du Conseil Général de L'Allier

DECIDE d'affecter la dotation fonds 1 du Conseil Général de l'année 2012 d'un montant 6 486 € aux programmes d'investissements suivants :

Nature de l'investissement : travaux de voirie Coût H.T.: environ 62 710 €

Le Conseil Municipal APPROUVE le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes:

VOTE

- **Dotation Fond 1** = 6486€
- Autofinancement de la commune = 68 514 €

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

POUR: 10

MANDATE Monsieur le Maire pour demander le versement de la dotation et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet:

Autorisation de déposer un permis de construire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la décision de réaliser le projet d'agrandissement et de rénovation de la mairie, il convient d'effectuer un certain nombre de démarches dont une demande de permis de construire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

Autorise le Maire à déposer une demande de permis de construire concernant le projet mairie,

CONTRE: 0 **ABSTENTION: 0**

POUR: 10

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Objet : Vote du compte administratif 2011 commune

Le Conseil s'est réuni sous la présidence de M. PRIGENT, adjoint aux finances, élu Président de séance en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le compte administratif M14 de l'exercice 2011 dressé par M. Patrick MAIRE, Maire *qui s'est retiré au moment du vote* Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Genest vote le Compte Administratif de l'exercice 2011 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>

Dé	penses	:
<u>D</u> e	periodo	•

 Prévus :
 170 428,08

 Réalisé :
 83 897,34

 Reste à réaliser :
 7 424,00

Recettes:

 Prévus :
 170 428,08

 Réalisé :
 75 348,29

 Reste à réaliser :
 0,00

Fonctionnement

Dépenses :

 Prévus :
 267 593,13

 Réalisé :
 167 194,25

 Reste à réaliser :
 0,00

VOTE Recettes:

CONTRE : 0 Prévus : 267 593,13
ABSTENTION : 0 Réalisé : 278 355,40
POUR : 10 Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 8 549,05
Fonctionnement : 111 161,15
Résultat global : 102 612,10

Retour de Monsieur le Maire dans la salle du Conseil

Objet:

Examen et vote du compte de gestion 2011 Commune

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Le Trésorier de Montluçon à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

VOTE Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

CONTRE : 0 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE le compte de gestion ABSTENTION : 0 2011, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats

POUR: 10 de l'exercice.

Objet: Fixation du taux des taxes communales 2012

Dans le cadre du vote du Budget Principal de la Commune (M14), le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité de laisser inchangé le taux des trois taxes communales, soit pour l'année 2012 :

VOTE

Taxe d'habitation:

21,64%

CONTRE: 0

Taxe foncière bâtie : Taxe Foncière non Bâtie :

ABSTENTION: 0

POUR: 10

Objet:

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Affectation des résultats 2011 Commune

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : - un excédent reporté de :

48 254,02 62 907,13

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

111 161,15

- un déficit d'investissement de : - un déficit des restes à réaliser de :

8 549,05 7 424,00

Soit un besoin de financement de :

15 973,05

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 comme suit :

VOTE

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2011 : EXCÉDENT

111 161,15

CONTRE: 0 **ABSTENTION: 0** AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

15 973,05

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

95 188,10

POUR: 10

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :

DÉFICIT 8 549,05

Objet: Vote du budget primitif 2012 Commune

Vote des propositions nouvelles du budget 2012 :

Investissement

Dépenses

417 622.09

Recettes

425 046,09

Fonctionnement

Dépenses

Recettes

312 525,36 312 525,36

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses

425 046,09

(dont 7 424,00 de RAR)

Recettes

425 525,36

(dont 0,00 de RAR)

CONTRE: 0 **ABSTENTION: 0**

Fonctionnement

312 525,36

VOTE

Dépenses

POUR: 10

Recettes

312 525,36

(dont 0,00 de RAR) (dont 0,00 de RAR)

Objet: Vote du compte administratif 2011 Assainissement

Le Conseil, qui s'est réuni sous la présidence de M. PRIGENT, adjoint aux finances, élu Président de séance en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le compte administratif M49 de l'exercice 2011 dressé par M. Patrick MAIRE, Maire *qui s'est retiré au moment du vote*, vote et arrête ainsi les comptes :

Investissement:

Dépenses :

Prévus: 47 310,37

Réalisé : 3 632,00 Reste à réaliser : 0,00

Recettes:

Prévus: 47 310,37

Réalisé : 47 310,37 Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement:

Dépenses:

Prévus: 9 586,19

Réalisé : 9 373,80 Reste à réaliser : 0,00

VOTE

Recettes:

Prévus: 9 586,19

CONTRE: 0 Réalisé : 9 470,64
ABSTENTION: 0 Reste à réaliser : 0,00

POUR : 10

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 43 678,37 Fonctionnement : 96,84 Résultat global : 43 775,21

Retour de Monsieur le Maire dans la salle du Conseil

Objet : Examen et vote du compte de gestion Assainissement Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestior est établi par Monsieur Le Trésorier de Montluçon à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

VOTE Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

CONTRE: 0 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE le compte de gestion 2011, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

POUR: 10

Objet : Affectation des résultats 2011 Assainissement Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :
- un excédent reporté de :
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :
96,84

un déficit d'investissement de :
un déficit des restes à réaliser de :
0,00

Soit un excédent de financement de :

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2011 : EXCÉDENT 96,84
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 96,84

CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

VOTE

ENTION : 0 POUR : 10 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :

EXCÉDENT 43 678,37

43 678,37

<u>Dbjet :</u>
/ote du budget
>rimitif
// Assainissement

Vote des propositions nouvelles du budget 2012

<u>Investissement</u>

Dépenses : 48 913,87

Recettes : 48 913,87

Fonctionnement

VOTE

Dépenses

8 825,50

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

POUR : 10

Recettes

8 825,50

Questions diverses:

- Monsieur le Maire propose d'organiser le bureau de vote Des prochaines élections présidentielles.
- Les panneaux électoraux seront installés le samedi 7 avril 2012.
- Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 17 avril 2012 à 20 h 30.

Signatures:

8